



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 JUILLET 2022

## COMMUNE DE FONTVANNES

La réunion a débuté le 4 Juillet 2022 à 20H30 sous la présidence du Maire, M LEPRINCE Didier.

### **Membres présents :**

Mme BERTELLE Pascale  
M ERARD Jérôme  
M GAUVAIN Patrick  
Mme LAUBY Murielle  
Mme LEBARD Frédérique  
Mme LEGER Emilie  
M LEPRINCE Didier - Maire  
Mme LEROY Céline  
Mme PAQUOT Charline  
M PARISE Jonathan  
M PERROT Jean-Baptiste  
M STEPIEN Franck

### **Membres absents représentés :**

M BENTZ Christian - Maire-adjoint Pouvoir donné à M ERARD Jérôme  
M DESMOULIERE Didier Pouvoir donné à Mme PAQUOT Charline  
Mme LEFEVRE Adeline Pouvoir donné à Mme LEGER Emilie

### **Membres absents :**

-

Secrétaire de séance : Mme BERTELLE Pascale  
Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mai 2022
2. Conditions de prêt et d'utilisation du barnum
3. Bons rentrée scolaire 2022
4. Modalités de participation financière au départ à la retraite des agents communaux
5. Festivités des 13 et 14 juillet 2022 : Prix du citoyen d'honneur
6. Groupe Scolaire de l'Orée d'Othe : Informations et projets
7. Rapport des commissions
8. Informations du Maire
9. Questions diverses
- Questions diverses

## **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 12 mai 2022**

Le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2022.

**15 voix pour**

## 2. Conditions de prêt et d'utilisation du barnum

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a bénéficié d'un des barnums de l'ancienne Communauté de Communes des Portes du Pays d'Othe.

Il propose de mener une réflexion sur les modalités de prêt et de fixer les tarifs à appliquer en cas de location.

### 13 voix pour

**2 abstentions** : M ERARD Jérôme, Mme LEROY Céline

- DECIDE de fixer les tarifs comme suit :

Fêtes du territoire : (fête du cochon, fête de la musique, fête du cidre, fête du bois)	Gratuité
Location par les fontenais (usage uniquement sur la commune de Fontvannes)	100.00€
Location par une association fontenaïse (usage uniquement pour des animations sur la commune de Fontvannes)	Gratuité
Location par une association extérieure (usage uniquement pour des animations sur la commune de Fontvannes)	Gratuité

- PRECISE que la location court du vendredi matin au lundi matin suivant et que trois personnes seront nécessaires pour le montage et le démontage faute de quoi, la location n'aura pas lieu,
- DIT qu'un contrat de location sera signé et qu'une attestation d'assurance sera à fournir au moment de la réservation,
- FIXE le montant de la caution à 2 000.00€ à déposer en même temps que le contrat et l'attestation d'assurance, au moins un mois avant la manifestation,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## 3. Bons rentrée scolaire 2022

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'attribution de bons de rentrée scolaire aux enfants fontenais entrant en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors des réunions de la commission finances, il avait été décidé d'augmenter la valeur de ce bon et de le fixer à 50.00€, à utiliser auprès des INTERMARCHE de Saint-Julien les villas, Rives de seine et Phillipats, Rosières, route d'Auxerre & Troyes, mail des charmilles pour des fournitures scolaires.

### 15 voix pour

- ACCEPTE l'attribution d'un bon de rentrée scolaire aux enfants fontenais entrant en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine,
- FIXE sa valeur à 50.00€, utilisable auprès des INTERMARCHE de Saint-Julien les villas, Rives de seine et Phillipats, Rosières, route d'Auxerre & Troyes, mail des charmilles,
- PRÉCISE que la dépense sera imputée au compte 6713 du budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

#### **4. Modalités de participation financière au départ à la retraite des agents communaux**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Considérant la volonté du Maire d'accompagner les agents communaux lors de leur départ à la retraite en leur octroyant une gratification versée par mandat administratif.

##### **15 voix pour**

- DECIDE de verser à chaque agent retraité radié à partir de 2022, une gratification de neuf cent euros (900.00€) qui sera versée par mandat administratif,
- PRÉCISE que la dépense sera imputée au compte 6232 du budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

#### **5. Festivités des 13 et 14 juillet 2022 : Prix du citoyen d'honneur**

Le Maire rappelle le calendrier des festivités des 13 et 14 juillet 2022, organisées en collaboration avec les associations locales.  
Il remercie toutes les personnes mobilisées.  
Il rappelle que, chaque année, le Conseil Municipal désigne « Les citoyens d'honneurs ».  
Le Conseil Municipal propose le jeune Manuel DIAZ et Madame Colette BENTZ pour leur implication citoyenne et leur sens de la solidarité auprès de la population.

#### **6. Groupe Scolaire de l'Orée d'Othe : Informations et projets**

La fête du Groupe Scolaire de l'Orée d'Othe a été organisée le samedi 25 juin 2022 par l'association de parents d'élèves « Têtes de lin'Othe » et le personnel. Le Maire félicite et remercie les organisateurs, les enseignants, parents et Têtes de lin'Othe pour cette réussite.

Pour mémoire, les animations proposées par l'association ont permis cette année de remettre la somme de 8 000€ à la coopérative scolaire.

##### **Départ d'enseignants :**

Madame Irène DARMON et Madame Sylvie MAHOT quittent le Groupe Scolaire de l'Orée d'Othe.

Le Maire, au nom du Conseil Municipal, les remercie pour la qualité de la collaboration avec les élus.

##### **Vacances de juillet 2022 :**

Excellente fréquentation prévue.

#### **7. Rapport des commissions**

##### **Commission Urbanisme, Patrimoine, Mémoire :**

###### **PLAN LOCAL D'URBANISME :**

Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été envoyé aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour transmettre leur avis. (Jusqu'à fin septembre 2022)  
Suivra l'enquête publique.

##### **Commission Travaux :**

###### **ESPACE SOCIO-CULTUREL ROGER COLLOT :**

- Travaux de rénovation énergétique : Réunion de la commission pour mise à jour du programme des travaux et les devis : lundi 11 juillet 2022 à 19h00 en mairie.
- Stationnement : marquage temporaire effectué. Des rondins seront fixés à l'automne.

Le Maire rappelle qu'il est interdit de stationner du côté paire de la rue Roger Venelle. Un dispositif complémentaire est à l'étude afin d'empêcher les usagers de stationner sur les espaces non prévus à cet effet, un parking ayant été spécialement aménagé.

#### REPLACEMENT DES FENETRES DU SECRETARIAT :

- Le Maire présente le devis de l'entreprise ABR pour le remplacement des deux fenêtres du secrétariat, conformément au projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux et des travaux de la commission travaux pour un montant de 2 736€ HT.

#### COPE DE FONTVANNES :

- Réunion prévue le 13 juillet 2022 à 9h00 en la mairie de Fontvannes. Seront abordés le budget du service, le prix de l'eau et les travaux sur le réseau.

#### - Commission Environnement :

#### PLANTATION DE HAIES :

- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur Laurent JACQUART de la Fédération de Chasse de l'Aube au sujet du projet d'implantation de haies dans la cadre du programme « Agribiodiv'Est » du plan de relance sur les parcelles ZW25 et ZW26.

Le Maire présente le déroulé des opérations et les financements possibles, le reste à charge de la commune étant estimé à 20% de la dépense totale soit environ 1 800€ HT.

### **8. Informations du Maire**

- La fibre est desservie depuis le 20 juin 2022. Il appartient aux abonnés de contacter leur fournisseur.
- Les travaux d'implantation de l'antenne de téléphonie mobile FREE sont en cours au complexe sportif, la levée du pylône est prévue le 13 juillet 2022.
- Point lecture : fermé jusqu'au 31 aout 2022.

### **9. Questions diverses**

Voiries au Griché et chemin Accin Jean Maître : réfections partielles prévues en aout 2022.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22H30.

Mme BERTELLE Pascale  
Secrétaire de séance



M LEPRINCE Didier,  
Maire

